

FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE D'ONEX
BUDGET 2023

Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, chiffre 1

Vu le budget de fonctionnement 2023 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 3'214'905.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 4'999'480.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'784'575.00

Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 23 novembre 2022

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 3'214'905.00 aux charges et un montant de Fr. 4'999'480.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'784'575.00.

* * *